



FRANCE

Interdiction des abayas : un cas critique, peu de problèmes ailleurs

Malgré des menaces de mort à Clermont-Ferrand, le soulagement est majoritaire chez les proviseurs au terme de la semaine de la rentrée

LYON ET ROUBAIX - correspondant
et envoyée spéciale

Le débat sur l'abaya s'est de nouveau invité à l'agenda du ministre de l'éducation nationale, vendredi 8 septembre. Au lendemain de menaces de mort proférées par un homme à l'encontre d'un proviseur de Clermont-Ferrand qui avait refusé l'accès au lycée à sa fille vêtue d'une de ces robes longues de tradition moyen-orientale, Gabriel Attal a justifié sa directive de rentrée, interdisant ces tenues et leurs équivalents masculins, les qamis, en milieu scolaire. « *Ce sont des menaces qui sont extrêmement choquantes, inadmissibles, inqualifiables* », a déclaré le ministre, en déplacement à Meyzieu, dans la métropole de Lyon, pour inaugurer le lycée Colonel-Arnaud-Beltrame, du nom du gendarme tué dans une attaque terroriste à Trèbes (Aude), en 2018. « *Pour moi, les choses sont claires, c'est la loi,*

toute la loi, rien que la loi », a-t-il poursuivi, rappelant que la note de service publiée le 31 août avait vocation à aider les proviseurs.

Le père de famille clermontois a été placé sous contrôle judiciaire avec suivi social et sera convoqué devant le tribunal correctionnel fin octobre. Le proviseur fait, lui, l'objet d'un « *accompagnement constant en matière de sécurité* », selon le ministre.

Cette situation extrême contraste avec celle de l'établissement visité par le ministre vendredi, où « *il n'y a rien à signaler* », résume Rachel Vagney, la proviseure. A Meyzieu, comme dans la plupart des établissements, l'interdiction des abayas n'a pas créé de remous particuliers, lors de la première semaine de l'année scolaire.

Lundi, pour le jour de la rentrée, le ministère de l'éducation nationale avait missionné plus de 2 000 personnes, référents laïcité et membres des équipes valeurs de la République des rectorats,

« Je n'avais aucune inquiétude, la consigne a été entendue »

ALAIN CORTEVILLE
principal d'un collège
de Roubaix (Nord)

dans les quelques centaines d'établissements où le port d'abayas avait été signalé ces derniers mois. Selon la Rue de Grenelle, mardi 5 septembre, au lendemain des premiers retours en classe, seuls quelque 300 élèves sur les 5,6 millions de collégiens et lycéens, s'étaient présentées vêtues d'une abaya, et moins de soixante-dix avaient refusé de la retirer. Un compte que le ministère n'a pas réactualisé depuis.

Derrière les portes vitrées du collège Théodore-Monod de Rou-

baix (Nord), le principal Alain Corteville, et la principale adjointe, Barbara Verhaeghe, ont ainsi accueilli les élèves aux côtés de Mathieu Clouet, référent laïcité, le jour de la rentrée. Mais rapidement, d'autres priorités se sont imposées : s'assurer que les élèves en situation de handicap aient leur accompagnement ou que les décrocheurs soient bien présents.

Long kimono coloré

Ici, comme dans la plupart des établissements, la consigne passée par le ministère de l'éducation nationale sur les abayas et qamis avait pourtant été reçue avec soulagement. « *Ça retire la subjectivité à la décision*, explique M. Corteville. *Des élèves, l'an dernier, faisaient valoir que tous les établissements n'interdisaient pas les mêmes vêtements...* » Ce matin-là, toutefois, nul qamis ni abaya parmi les élèves de 5^e, 4^e et 3^e qui gagnent leurs salles de classe. « *Je n'avais aucune inquiétude, la*

consigne a été entendue, et tout s'est de toute façon toujours réglé par le dialogue avec les jeunes filles l'an dernier », assure le principal.

Le sentiment est partagé. « *L'enjeu était de savoir quelle portée cette interdiction et sa médiatisation auraient sur les élèves et leurs familles, et nous constatons qu'ils s'y sont majoritairement conformés* », rapporte Damien Courson, proviseur lyonnais et membre du syndicat ID-FO. Même retour dans les académies de Toulouse ou de Créteil de la part des représentants syndicaux.

La note de service ministérielle ne clôt cependant pas tous les débats. A Théodore-Monod, l'hésitation a vite resurgi lorsqu'une jeune fille, voilée devant le collège et venue l'an passé en abaya, s'est présentée vêtue d'un long kimono coloré. Fallait-il y voir une manière de manifester une appartenance religieuse par un autre vêtement ? « *Il faut apprécier les situations au cas par cas,*

selon Mathieu Clouet, le référent laïcité. *Si l'élève refuse de le retirer en toutes circonstances, il faudra discuter avec elle.* » Car la jurisprudence prévoit qu'un signe ou une tenue dont « *le port ne manifeste ostensiblement une appartenance religieuse qu'en raison du comportement de l'élève* » peut également être interdit.

Persiste également la question, pointent certains enseignants, du regard des adolescents sur cette règle. Yveline (elle n'a pas souhaité donner son nom), professeure d'histoire-géographie dans un lycée roubaisien, a ainsi constaté que si, contrairement à l'année dernière, aucun élève ne s'est présenté en abaya ou en qamis à la rentrée, certains n'ont pas caché leur sentiment d'« *injustice* ». Elle se prépare à ce qu'il y « *ait des discussions* » : « *Nous aurons à les faire vivre dans le cadre des cours. La laïcité est un travail éducatif de fond.* » ■

E. P. ET RICHARD SCHITTLY

